

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle
et numérique

Arrêté du 23 janvier 2023 portant attribution du diplôme d'ingénieur de Télécom Lille spécialité télécommunications et informatique

NOR : ECOG2235506A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612.36, D.613-3 et D.642-1;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2015 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en ses séances des 24 février et 13 octobre 2022 sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai,

Arrête :

Article 1^{er}

Le titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille, spécialité télécommunications et informatique est attribué aux élèves (formation par apprentissage), désignés ci-après, par ordre alphabétique, au titre de la promotion 2022 :

- M. LEGER (*Mathias, Michel, Christian*).
- M. LEGRAND (*Dylan, Michael, Patrick*).
- M. PHÉLIPOT (*Pascal, Georges*).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de Télécom Lille, spécialité télécommunications et informatique confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 janvier 2023

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY